

**DÉCISION ILR/E17/49 DU 13 JUILLET 2017**

**PORTANT APPROBATION DU CONTRAT-TYPE DE FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ISSUE  
D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION BASÉES SUR DES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES DANS LE  
RÉSEAU GÉRÉ PAR HOFFMANN FRÈRES S.À R.L. & CIE S.E.C.S. (ELECTRIS) EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
33(1) DU RÈGLEMENT GRAND-DUCAL MODIFIÉ DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2014)**

---

SECTEUR ÉLECTRICITÉ

---

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables ;

Vu la demande d'approbation de la société Hoffmann Frères S.à r.l. & CIE S.e.c.s. (Electris) reçue le 10 juillet 2017 ;

*Décide :*

- 1) d'approuver, pour être conforme au règlement grand-ducal modifié du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, le contrat-type de fourniture d'énergie électrique issue d'installations de production basées sur des sources d'énergie renouvelables dans le réseau géré par Hoffmann Frères S.à r.l. & CIE S.e.c.s. (Electris) en application de l'article 33(1) du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> août 2014 ;
- 2) de publier sur le site internet de l'Institut le contrat-type approuvé par la présente décision;
- 3) de notifier la présente décision à la société Hoffmann Frères S.à r.l. & CIE S.e.c.s. (Electris) et de la publier sur le site internet de l'Institut.

L'Institut informe la société Hoffmann Frères S.à r.l. & CIE S.e.c.s. (Electris) qu'un recours en annulation est ouvert contre la présente décision, à introduire devant le Tribunal Administratif de Luxembourg par ministère d'avocat à la Cour, au plus tard dans les trois mois qui suivent la notification de la présente décision.

**Pour l'Institut Luxembourgeois de Régulation**

**La Direction**

**(s.) Michèle Bram**  
**Directrice adjointe**

**(s.) Camille Hierzig**  
**Directeur adjoint**

**(s.) Luc Tapella**  
**Directeur**